

DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE (04)

COMMUNE DE VOLONNE (04244)

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME



PLU initial approuvé le 20/06/2013
Modification simplifiée n°1 approuvée le 15/12/2016
Modification de droit commun n°1 – non aboutie
Modification de droit commun n°2 – 14/05/2024
Modification de droit commun n°3 approuvée le :
09/07/2025

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

SARL Alpicité – avenue de la Clapière,
1, résidence la Croisée des Chemins
05200 Embrun
Tel : 04.92.46.51.80.
Mail : contact@alpicite.fr

SOMMAIRE

(En rouge les pièces modifiées ou complétées par la Modification de droit commun n°3)

PIECE I : Rapport de Présentation

PIECE II-a : Projet d'Aménagement et de Développement Durables
(PADD)

PIECE II-b : Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)

PIECE III : Règlement Ecrit

PIECE IV : Document graphique
Zone Urbaine
Zonage et emplacements réservés

PIECE V : La liste des prescriptions spéciales

PIECE VI : Annexes
Zonage d'assainissement



SARL Alpicité – avenue de la Clapière,
1, résidence la Croisée des Chemins
05200 Embrun
Tel : 04.92.46.51.80.
Mail : contact@alpicite.fr